

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL



Séance du jeudi 2 avril 2026
Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

Nom du rapporteur :
Hélène Rata

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

Responsable de service :
Sylvie Brecl

Présents :

Arnaud Latreuille, Christine Motillon, Olivier Calix, Manon Jephos, Robin Vieules, Fatiha Ghadi, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Philippe Dénarié, Joseline Beaumeister, Abdelouahed Tatou, Romain Le Gall, Virginie Motte, Camille Bagourd, Romain Gomez, Alice Leparc, Jean-Baptiste Favier, Tony Loisel, Éric Bazillais, Sophie Després, Robert Dumas-Chaumette, Elodie Gautreau, Nadine Nivault

Absents excusés et représentés :

Valentine Chatenay-Moreno donne procuration à Olivier Calix
Florent Glatard donne procuration à Manon Jephos
Elise Cougoule donne procuration à Hélène Rata
Thierry Lambert donne procuration à Tony Loisel

Secrétaire de séance : Romain Le Gall

Date de la convocation : 26/03/2026
Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 29

DÉLIBÉRATION N° 08

Election de membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu l'installation du Conseil Municipal à l'issue du renouvellement général du 15 mars 2026,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics, disposant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Vu l'élection de la Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret,

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner madame la Maire comme Présidente, et d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants selon le mode de la représentation proportionnelle au plus fort reste à bulletin secret.

Selon le résultat des élections municipales du 15 mars 2026 : 4 postes titulaires et 4 suppléants pour la liste « Hélène Rata », 1 poste titulaire et 1 suppléant pour la liste « Tony Loisel ».

Liste « Hélène Rata » :Titulaires :

- Olivier Calix
- Arnaud Latreuille
- Jean-Baptiste Favier
- Elise Cougoule

Suppléants :

- Manon Jephos
- Quentin van Niel
- Yan Génonet
- Abdelouahed Tatou

Liste « Tony Loisel » :Titulaires :

- Robert Dumas-Chaumette

Suppléants :

- Eric Bazillais

Le dépouillement à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Inscrits : 29

Votants : 29

Blancs ou nuls : 00

Exprimés : 29

Majorité absolue : 15

A obtenu :

- **Liste « Hélène Rata » : 22 voix**
- **Liste « Tony Loisel » : 7 voix**

A la majorité des votants les membres suivants sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres **sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Olivier Calix Arnaud Latreuille Jean-Baptiste Favier Elise Cougoule Robert Dumas-Chaumette	Manon Jephos Quentin van Niel Yan Génonet Abdelouahed Tatou Éric Bazillais

Pour extrait conforme,

Hélène Rata

Maire




Romain Le Gall

Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-211700281-2026-

Accusé de Réception Préfecture le :

Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Ville d'Aytré

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex

05 46 30 19 19 – information@aytre.fr

aytre.fr